

Infrastructures, transports et mer

MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE, DE L'ÉNERGIE,
DU DÉVELOPPEMENT DURABLE
ET DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

*Direction générale des infrastructures,
des transports et de la mer*

Régie autonome des transports parisiens

**Décision n° 2008-002 du 12 décembre 2008 portant délégation
de pouvoirs au responsable ressources humaines – RATP/ING**

NOR : DEVT0901206S

Le directeur du département ING, chef de l'établissement CHSCT et DP ING,
Vu le décret n° 59-157 du 7 janvier 1959 relatif à l'organisation des transports de voyageurs
dans la région parisienne ;
Vu le décret n° 59-1091 du 23 septembre 1959 portant statut de la RATP ;
Vu le décret n° 89-410 du 20 juin 1989 relatif à l'organisation de la RATP ;
Vu la délégation de pouvoirs n° 5738 consentie le 1^{er} décembre 2008 au directeur du dépar-
tement ING, chef de l'établissement CHSCT ING, par le président-directeur général de la RATP,

Décide :

Article 1^{er}

De donner délégation de pouvoirs au responsable ressources humaines du département ING pour
présider le comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail (CHSCT) ING.

Article 2

Le délégataire assumera toutes les responsabilités, notamment pénales, que la loi ou les règle-
ments mettent à la charge du chef d'entreprise, ces responsabilités étant expressément déléguées en
même temps que les pouvoirs correspondants.

Article 3

Dans le cadre des pouvoirs qui lui sont conférés par la présente délégation, le délégataire, après
en avoir préalablement informé le délégant, pourra déléguer sa signature.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du ministère de l'écologie, de l'énergie, du
développement durable et de l'aménagement du territoire.

Fait à Paris, le 12 décembre 2008.

*Le directeur du département ING,
chef de l'établissement CHSCT,*
D. BENSE